

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 14 avril 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal au 106-D, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, Marcel Rainville, et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

09/04/117 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

Ajout : 5.9 Madame Marie Guernon – quittance et transaction.

ADOPTÉE

09/04/118 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

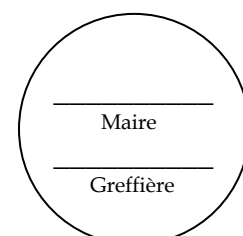
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2009 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2009.

ADOPTÉE

09/04/119 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES - AUTORISATION DE PARTICIPATION.

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges de participer à leur tournoi de golf annuel;



CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis pour la construction du Centre des soins de Santé de Vaudreuil-Soulanges.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER deux (2) membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 25 mai 2009 à Hudson.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 450\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

09/04/120 **ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE ANNUEL MAURICE ST-GERMAIN.**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 10 billets pour le souper bénéfice annuel Maurice St-Germain tenu le 22 avril prochain.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1000\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste 102-110-00-311.

ADOPTÉE

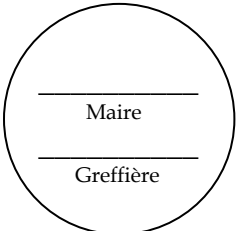
09/04/121 **GRATUITÉ DE LA SALLE VAUDREUIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE POUR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL.**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la gratuité de la salle du Centre Communautaire Paul-Émile-Lépine dans le cadre d'une activité de reconnaissance des bénévoles du Centre d'action bénévole L'Actuel, le 19 avril 2009.

ADOPTÉE



09/04/122 DESSAISSEMENT DU QUAI FÉDÉRAL (34^E AVENUE) – ENTENTE DE SUBVENTION ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA ET LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – EXIGENCES DE DIVULGATION 7.1 ET 7.2

ATTENDU l'entente de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la ville de L'Île-Perrot quant au dessaisissement des installations portuaires de la 34^e avenue, signée le 30 mars 2009;

ATTENDU qu'en vertu de ladite entente, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot doit adopter une résolution afin de satisfaire aux exigences de divulgation énoncées aux articles 7.1 et 7.2 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la ville de L'Île-Perrot confirme à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada à l'effet qu'elle n'a pas reçu ou ne recevra de fonds ou de sommes du gouvernement fédéral ou provincial, d'une administration municipale ou du secteur privé pour l'immeuble tel que défini à l'entente de subvention, avant ou après l'entrée en vigueur de ladite entente ou à l'expiration de celle-ci.

QUE la ville de L'Île-Perrot ne doit aucune somme à Sa Majesté en vertu de la loi ou en application de toute autre entente de subvention ou contribution.

QUE sa Majesté aura le droit d'exiger un remboursement ou de prélever sur le montant versé à titre de subvention un montant égal à l'aide totale ou partielle reçue ou à recevoir du gouvernement fédéral ou provincial, d'une administration municipale ou du secteur privé pour l'immeuble tel que défini à ladite entente.

ADOPTÉE

09/04/123 COMITÉ DE SÉLECTION – IMPARTITION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

IL EST

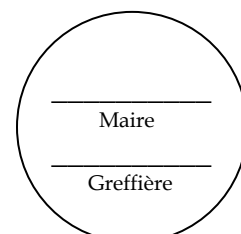
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par le directeur général.

DE DÉSIGNER madame Danielle Rioux, trésorière, monsieur André Morin, directeur général et madame Sylvie Pigeon, directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière, pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE



09/04/124 ASSISTANT CONTREMAÎTRE - DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES PILON.

CONSIDÉRANT la résolution 08/10/358 par laquelle monsieur Jacques Pilon a été promu au poste d'assistant contremaître à la voirie;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Pilon datée du 2 avril 2009;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean Lasalle;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE monsieur Jacques Pilon réintègre sa fonction de préposé aux travaux publics et ce, à compter du 14 avril 2009, le tout conformément à l'article 18.05 de la convention collective de l'Union des employés et employées de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/04/125 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - M. MICHEL DAGENAIS.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jacques Pilon en tant qu'assistant contremaître et sa réintégration à ses fonctions de préposé aux travaux publics avec le statut d'employé régulier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉAFFECTER monsieur Michel Dagenais à son poste de préposé aux travaux publics avec le statut de salarié temporaire et ce à compter du 14 avril 2009.

ADOPTÉE

09/04/126 CONCIERGES - EMBAUCHE DE MESSIEURS MARTIN LAPERRIÈRE ET BERNARD LOYER.

IL EST

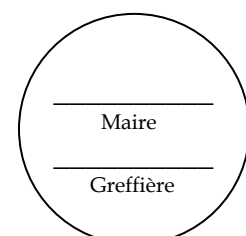
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier.

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER Messieurs Martin Laperrière et Bernard Loyer en tant que concierges avec le statut de salariés temporaires, le tout conformément aux termes et conditions de la convention collective de l'Union des Employés et Employées de service, local 800 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



09/04/127 PRÉPOSÉES AU PRÊT – FIN AU LIEN D’EMPLOI DE MESDAMES DANIELLE LAFLAMME ET FRANCINE BEAULIEU.

CONSIDÉRANT les lettres de démission de mesdames Danielle Laflamme et Francine Beaulieu.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE METTRE fin au lien d’emploi de mesdames Danielle Laflamme et Francine Beaulieu en tant que préposées au prêt, sur appel, à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

09/04/128 PRÉPOSÉES AU PRÊT – EMBAUCHE DE MESDAMES JULIE LAMONTAGNE, MARIE-PIER BOUCHER, SYLVIE LEFEBVRE ET DIMITRICHKA GRIGOROVA.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D’EMBAUCHER Mesdames Julie Lamontagne, Marie-Pier Boucher, Sylvie Lefebvre et Dimitrichka Grigorova en tant que préposées au prêt à la bibliothèque avec le statut de salariées temporaires conformément aux termes et conditions de la convention collective de l’Union des employés et employées de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/04/129 EMBAUCHE D’ÉTUDIANTS – PROJET <MA TENTE À LIRE>.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D’AUTORISER l’embauche de Mesdames Cassandre Sauvé et Claudia Macedo pour animer le projet (ma tente à lire).

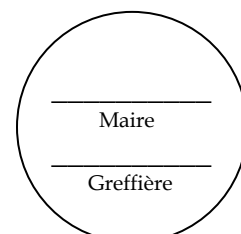
QUE l’embauche soit faite dans le cadre du Programme emploi été 2009 conjointement avec le Service Emploi Canada.

QUE la durée d’emploi soit de 8 semaines, à compter du 15 juin à raison de 30 heures/semaine.

QUE le taux horaire soit de 11\$ dont 4,25 heures à être remboursées par le Service Emploi Canada.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste 02-770-00-171.

ADOPTÉE



09/04/130 STAGE EN PRÉVENTION INCENDIE – M. PHILIPPE MAILLET.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D’AUTORISER monsieur Philippe Maillet de Vaudreuil-Dorion, finissant du DEC en Sécurité incendie à effectuer un stage au sein du service entre le 27 avril et le 15 mai 2009.

DE PRÉCISER que ce stage n’est pas rémunéré et que le Collège Montmorency l’a inscrit à la CSST afin de le protéger en vertu de la Loi sur les accidents de travail. Seules les activités inhérentes à la prévention sont couvertes par cette assurance

ADOPTÉE

09/04/131 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS POUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER, la firme d’avocats Bélanger-Sauvé pour la tenue d’une activité de formation pour les employés cadres de la Ville au coût de 3500\$ taxes en sus conformément à leur offre de service datée du 12 mars 2009.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 3775.63\$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires au poste budgétaire 02-160-00-310.

ADOPTÉE

09/04/132 MADAME MARIE GUERNON – QUITTANCE ET TRANSACTION.

CONSIDÉRANT, la résolution 08/12/430 mettant fin à l’emploi de madame Marie Guernon;

CONSIDÉRANT, la plainte en vertu de l’article 72 de la Loi sur les cités et villes logée par madame Marie Guernon le 19 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT, la volonté des parties d’en arriver à un règlement du litige qui les oppose;

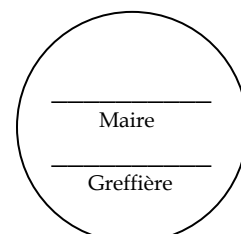
IL EST,

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville;
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
ET RÉSOLU; Unanimement

D’AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville une lettre de quittance et transaction à intervenir entre la Ville de L’Île-Perrot et madame Marie Guernon.

D’AUTORISER le versement d’une somme de 10 000\$ à titre d’indemnité de fin d’emploi.

ADOPTÉE



09/04/133 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mars 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 367 946,03\$

ADOPTÉE

09/04/134 RAPPORT FINANCIER 2008 - DEANDE D'UN DÉLAI ADDITIONNEL AU MAMROT.

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi des Cités et Villes qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3;

CONSIDÉRANT l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit qu'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au ministre des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que la trésorière déposera ledit rapport à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2009, soit après le délai fixé par le ministre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des régions et occupation du territoire d'accorder à la Ville de L'Île-Perrot un délai additionnel pour lui transmettre lesdits rapports.

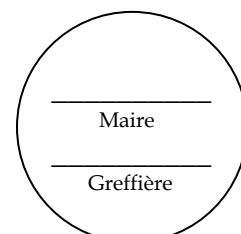
ADOPTÉE

09/04/135 MANDAT À GOUDREAU POIRIER POUR LA VÉRIFICATION MUNICIPALE 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER, la firme Goudreau Poirier, c.a. sise au 476 Avenue St-Charles, bureau 102, Vaudreuil-Dorion, Qué. J7V 2N6 pour compléter la vérification annuelle des états financiers de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice 2009 au coût total de 13 350\$ taxes en sus conformément à leur offre de service datée du 27 mars 2009.



QUE le mandat comprend :

- | | | |
|---|---|----------|
| - | Vérification des états financiers de la Ville | 11 225\$ |
| - | Vérification des informations financières relatives au service des incendies. | 1 000\$ |
| - | Vérification des états financiers du régime de retraite | 1 125\$ |

QUE tout travail supplémentaire soit rémunéré à un tarif horaire de 50\$.

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 14 068,81\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER un montant de 1078,75 à même le poste budgétaire 02-220-00-413 et un montant de 12 900,06\$ à même le poste budgétaire 02-190-00-413.

ADOPTÉE

09/04/136 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 539-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 539 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 539-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 539-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 539 sur le traitement des membres du conseil municipal ».

Que copies du règlement numéro 539-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/04/137 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 604 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU CENTRE VILLE (GRAND BOULEVARD/BOULEVARD PERROT).

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 604, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

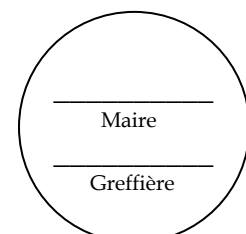
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 604 intitulé : « Règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard du centre-ville.

QU'UNE soirée de consultation publique soit tenue dans la salle du conseil à 19h, le 19 mai 2009

QUE copies du projet de règlement numéro 604 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



09/04/138 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-7 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-18 POUR Y INCLURE LE LOT NUMÉRO 1 575 919 COMPRIS DANS LA ZONE C-27.

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 580-7, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 580-7 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- D'agrandir la zone C-18 pour y inclure le lot numéro 1 575 919 compris dans la zone C-27;
- De remplacer la codification de l'usage 6397 (Service de location d'automobiles et de Camions) par les codifications 6353 (Service de location d'automobiles et mini-fourgonnettes) et 6355 (Service de location de camions);
- De modifier la grille des usages et normes C-18 pour permettre un usage spécifiquement autorisé sur le lot 1 575 919.

Que copies du règlement numéro 580-7 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/04/139 LES VERSANTS DE LA FORÊT PHASE V – CESSIION DU LOT 3 466 638 ET DES INFRASTRUCTURES.

CONSIDÉRANT la convention de construction et de services dûment signée entre la compagnie Crossfield Development Inc. et La ville de L'Île-Perrot pour la Phase V du projet domiciliaire <Les Versant de la Forêt>.

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation finale des travaux émis par la firme d'ingénieurs <Les consultants L.B.C.D. Inc.> en date du 28 janvier 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER que la compagnie Crossfield Development Inc. représentée par monsieur Michael (Wai-Man) Ng, cède à la Ville pour un montant d'un dollar, le lot connu et désigné comme étant le lot 3 466 638 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, y compris les réseaux d'égout, d'aqueduc, de drainage, la fondation de rue l'emprise de rue et les droits de passage ou de servitude nécessaires pour la bonne exécution des travaux de la Phase V du projet domiciliaire <Les Versants de la Forêt>.

QUE cette cession soit totalement aux frais du cédant.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de cession en conséquence et tout document incident découlant de cette transaction.

ADOPTÉE

Maire
Greffière

09/04/140 ACHAT DE CHAPITEAUX POUR LES ACTIVITÉS DU SERVICE RÉCRÉATIF.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de deux chapiteaux de grandeur 10' x 10' avec impression du logo de la ville par sublimation (l'encre est imprégnée dans le tissu). Chez PNH sise au 1985 boulevard Hymus, Dorval Québec au coût de 3 664\$ plus taxes conformément à leur soumission datée du 3 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3952,54\$, nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en deux ans à compter l'année qui suit la dépense.

ADOPTÉE

09/04/141 ENTRETIEN ET FERTILISATION DES TERRAINS DE SOCCER.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme Pelouse Santé sise au 66 rue Dubois, St-Eustache pour un service d'entretien et de fertilisation de terrains de soccer au coût de 15 500\$, taxes en sus conformément à leur soumission datant de 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 720,63\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires au poste budgétaire 02-750-00-527.

ADOPTÉE

09/04/142 20^E ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS

IL EST

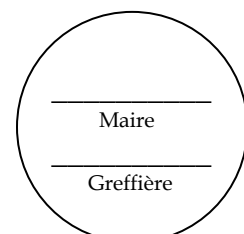
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la bibliothécaire à effectuer les dépenses nécessaires à la programmation et à la tenue d'activités culturelles afin de souligner, le 18 juin prochain, le 20^e anniversaire de la bibliothèque.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 190,95\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 102-770-00-669.

ADOPTÉE



09/04/143 ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un véhicule de marque Chevrolet Uplander 2009, chez le concessionnaire « Chevrolet de L'Île-Perrot », sis au 2000, boulevard du Traversier, à Pincourt (Québec), J7V 0K8, au coût de 18 042,50\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 25 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 462\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE**09/04/144 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 293, 7^E AVENUE**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 293, 7^e avenue lot 1 577 824;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal L'Étoile du 25 mars 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 24 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 293, 7^e avenue, à l'effet :

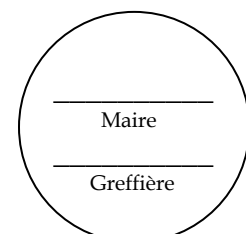
- réduire la marge arrière de l'immeuble sis sur le lot 1 577 824 à 8,30 mètres au lieu de 9 mètres;

le tout tel que démontré au plan portant le numéro T-17560-1, minute 39250, daté du 18 février 2009, préparé par Roger Trudeau, arpenteurs-géomètres.

DE REFUSER la demande de réduction de la marge latérale du bâtiment accessoire puisqu'il n'y a pas de fondation.

ADOPTÉE**09/04/145 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 110, GRAND BOULEVARD (PÉTRO-CANADA) - LOT 1 575 785**

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.



CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 110, Grand boulevard, lot 1 575 785;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal L'Étoile du 25 mars 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 24 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 110, Grand boulevard, à l'effet de réduire la marge arrière du futur immeuble sis sur le lot 1 575 785 à 7,2 mètres au lieu de 9 mètres, le tout selon le plan d'implantation no. 4034, minute 11 681, daté du 9 février 2009 et préparé par l'arpenteur-géomètre Gaétan Lareau.

ADOPTÉE

09/04/146 P.I.I.A. - 110 GRAND BOULEVARD (PÉTRO CANADA)

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 09 septembre 2008 par sa résolution numéro 08/09/342 modifiée par la résolution numéro 08/10/384.

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par «Péto Canada » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

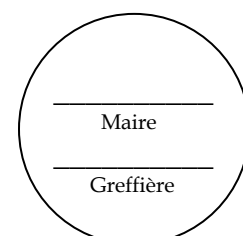
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 24 mars 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L.LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MODIFIER le P.I.I.A. pour y intégrer le plan 18469H révisé en date du 26 février 2009 et préparé par la firme Sauvé Poirier architectes.

ADOPTÉE



**09/04/147 PIIA - ZONE H8-08 (L'Île-Claude) - ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 08/10/384**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ABROGER la résolution numéro 08/10/384 intitulée : « P.I.I.A. – zone H-08 (Île-Claude) – modèles de construction (Les Entreprises Daniel Farand Inc.) » adoptée lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2008.

ADOPTÉE

**9/04/148 P.I.I.A. - ZONE H8-08 (L'ÎLE-CLAUDE) NOUVEAUX MODÈLES
ET REVÊTEMENT EN BRIQUE DES 3 FAÇADES.(LES MANOIRS
DE L'ÎLE-CLAUDE).**

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 14 octobre 2008 par sa résolution numéro 08/10/383 pour le projet « Les Manoirs de L'Île-Claude » et modifié par la résolution suivante : 08/10/384.

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Monsieur Jean-Marie Bourassa » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 24 mars 2008.

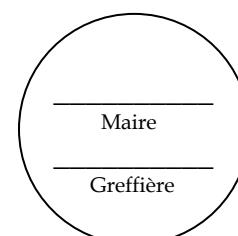
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER le PIIA de la zone H-08 pour y spécifier que le revêtement de la façade ainsi que les deux façades latérales du bâtiment doit être en maçonnerie.

D'ACCEPTER certains modèles du style : manoir, à savoir :

MODÈLES	
Cad - 239-C	Déplacer la cheminée, matériau/brique ou sans cheminée
Cad - 155-b	
Cad - 191-B	Avec 2 portes de garage
Cad - 191-d	Déplacer la cheminée, matériau/brique ou sans cheminée
Cad - 289-B	
Cad - 115	Déplacer la cheminée, matériau/brique ou sans cheminée
Cad - 914-c	Déplacer la cheminée, matériau/brique ou sans cheminée
Cad -473-b	Cheminée en brique
Cad - 342-A	



Cad - 304-B	
Cad - 233	Avec 2 portes de garage, déplacer la cheminée, matériau/brique ou sans cheminée.
Cad - 308	

DE REFUSER les modèles suivants;

Cad - 321-c9	
Cad - 463	

ADOPTÉE

09/04/149 MANDAT À LA FIRME SOTAR POUR LA PRÉPARATION D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme Sotar d'urbanistes conseil Sotar pour la préparation de projets d'amendement pour assurer la conformité du règlement de zonage et du Plan d'urbanisme aux recommandations du PPU Grand Boulevard/Boulevard Perrot au coût de 2500\$ plus taxes conformément à leur offre de service du 18 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2696.88\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 102-610-00-411.

ADOPTÉE

09/04/150 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE TOITURE.

IL EST

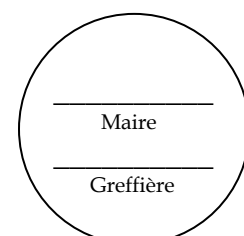
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROPRIER une somme de 3 775.63\$ à même le surplus pour le paiement des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de toiture dans le cadre du projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

09/04/151 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - VENTE DES SÉPARATEURS USAGÉS

CONSIDÉRANT que l'article 28 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité d'aliéner à titre onéreux tout bien lui appartenant.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VENDRE à Madame Mélanie Fortin domiciliée au 68 Henri Petit de Rigaud les séparateurs usagés de l'hôtel de ville au coût de 500\$ plus taxes, incluant le démontage des panneaux et la livraison.

ADOPTÉE

09/04/152 MANDAT À LA COMPAGNIE HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES GÉNÉRATRICES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Hewitt Équipement Limitée sise au 5001, autoroute Transcanadienne, pour les services d'entretien des génératrices durant l'année 2009, au coût annuel de 4942\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5331,18\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-311-00-522

ADOPTÉE

09/04/153 ADJUDICATION DE CONTRAT – MARQUAGE DE A CHAUSSÉE.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 24 mars 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 27 mars 2009.

IL EST

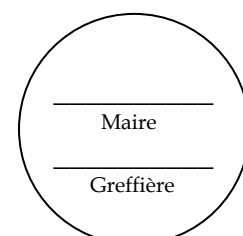
PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de service pour le marquage de la chaussée à la compagnie Lignco Sigma Inc. sise 1645, avenue Le Neuf, à Bécancour (Québec) Q9H 2E5 au coût de 5448\$ plus taxes conformément à leur soumission datée du 24 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5877.03\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-350-00-521.

ADOPTÉE



09/04/154 ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 mars et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection daté du 2 avril 2008,

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Ranville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat de services professionnels pour la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du traitement de l'eau potable à la compagnie (Nouvelle technologie (TEKNO) Inc.) sise au 20 275, Clark Graham, bureau 200 à Baie d'Urfé, Qué. H9X 3T5 au coût de 60 085,76\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 25 mars 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense nette de 64 817,51\$ de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411.

QUE ledit contrat est valide pour une durée de six (6) mois.

ADOPTÉE

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h à 20h15.

09/04/155 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20h20.

ADOPTÉE

MARC ROY,
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

